

**VILLE DE  
RIORGES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

N° 2\_3

OBJET :

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

**FINANCES**

**TARIFS DES SERVICES  
PUBLICS COMMUNAUX ET  
DROITS DIVERS APPLICABLES  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

**APPROBATION**

*Absents avec excuses :*

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**FINANCES**

**TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET DROITS DIVERS  
APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019  
APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Depuis plusieurs années, différentes délibérations étaient prises soit pour la création de tarifications soit pour actualiser les tarifs existants.

Afin d'en clarifier la gestion, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, de regrouper les tarifs dans un seul et même catalogue pour ceux appliqués en année civile avec effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour 2019, ce catalogue propose :

- d'actualiser les tarifs déjà existants et réévalués chaque fin d'année ; il est proposé de les indexer sur l'inflation annuelle d'octobre 2018 qui représente 2,2 %, sauf pour certains tarifs soumis à des particularités ;
- d'ajouter au catalogue, le tarif de location de matériels spécifiques, pour réaliser l'entretien de terrains ou de voiries, à des communes de l'agglomération.

Toute redevance d'occupation du domaine public inférieure à 5 euros ne sera pas mise en recouvrement.

Il est à noter qu'un deuxième catalogue regroupant les tarifs liés à la saison culturelle et aux affaires scolaires est proposé lors du conseil municipal de juillet.

Les tarifs sont présentés par service et accompagnés si besoin de leurs modalités d'application en annexe."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, détaillés dans le catalogue ci-joint.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN

